



Published on *Versailles Habitat* (<https://www.versailles-habitat.fr>)

Accueil > Attention ! complétez votre questionnaire SLS pour le 30 octobre !

## Attention ! complétez votre questionnaire SLS pour le 30 octobre !

**Mais à l'usage : Comment remplir le questionnaire**

**1. Lire et remplir et transmettre les informations pré-remplies dans le formulaire**

- Si la situation figurant dans l'avis de gestion est erronée ou incomplète, renvoyer sur le porte-avertis la situation exacte et transmettre les justificatifs relatifs dans le tableau ci-dessous selon la situation.
- Si un des occupants n'est plus présent dans le logement, cocher la case « Non ».
- Si des occupants occupent un autre logement, remplir la colonne pour chacun d'eux et transmettre les justificatifs relatifs dans le tableau ci-dessous.
- Si le mode de chauffage n'est dans votre logement et supérieur à 4, merci de renseigner les informations (a) concernant ce point libre en transmettant sans de mentionner votre nom et votre référence locataire.

**2. Cas particuliers liés à la nouvelle réglementation - Loi Elan**

- Si vous êtes parent d'un ou plusieurs enfants en état de veille et d'hébergement ou en garde alternée, cocher la case se rapportant à la situation.
- Si un ou plusieurs occupants présente un handicap supérieur ou égal à 80 %, cocher la case « Oui » et joindre la copie de la carte validité habitation ou l'équivalent.

**3. Avis d'imposition ou les revenus obligatoires pour tous les occupants**

- Faire la photocopie de toutes les pages de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 ainsi que l'avis de non-imposition (cas des bénéficiaires de l'allocation universelle de base, de l'allocation de base de l'Allocation Familiale de Solidarité ou de l'Allocation de Base de l'Allocation Familiale de Solidarité).
- Si vous êtes parent d'un ou plusieurs enfants en état de veille et d'hébergement ou en garde alternée, cocher la case se rapportant à la situation.
- Si vous êtes étudiant à charge financièrement de vos parents, vous devez fournir l'avis d'imposition de vos parents et une attestation sur l'honneur de vos parents.
- En cas de changement de situation (divorce, séparation, rupture de pacte, décès, etc.), joindre les justificatifs des revenus de l'année précédente (avis de l'année précédente ou avis de l'année précédente ou avis de l'année précédente ou avis de l'année précédente).

**4. Quel justificatif pour quel changement de situation**

Changement de situation	Justificatif à fournir
Changement de nom	Copie de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage et pièce d'identité
Changement de situation de famille	Copie de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage et pièce d'identité
Changement de situation de logement	Copie de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage et pièce d'identité
Changement de situation de handicap	Copie de la carte validité habitation ou l'équivalent
Changement de situation de garde alternée	Copie de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage et pièce d'identité
Changement de situation de divorce	Copie de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage et pièce d'identité
Changement de situation de décès	Copie de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage et pièce d'identité
Changement de situation de séparation	Copie de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage et pièce d'identité
Changement de situation de rupture de pacte	Copie de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage et pièce d'identité
Changement de situation de décès	Copie de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage et pièce d'identité

**5. Avis de l'année**

Le logement est ou n'est pas occupé par l'occupant principal ou l'occupant principal et l'occupant principal ou l'occupant principal et l'occupant principal.

[1]

Versailles Habitat a fait parvenir dès le mois de septembre à tous les locataires qui ne perçoivent pas d'aide au Logement le questionnaire de l'enquête annuelle sur le Supplément Loyer Solidarité (SLS).

Chaque locataire concerné doit le compléter et le renvoyer au plus vite. La date limite est le 30 octobre 2020.

**L'enquête est accessible à ce lien.** [2]

**Personnes concernées :** tous les locataires ne percevant pas d'aide au logement. Tous les habitants du logement s'ils perçoivent un revenu.

**Comment procéder :**

- compléter le formulaire,
- daté signé par toute le personnes occupant le logement au 1er janvier 2021
- joindre une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2020 concernant le revenus de l'année 2019 pour chacune des personnes occupant le logement au 1er janvier 2021
- joindre les divers justificatifs demandés selon les situations de chacun

- le renvoyer au Siège de Versailles Habitat - RP 811 - 8 rue Saint Nicolas - 78008 Versailles cedex.

**Délai de réponse** : jusqu'au 30 octobre 2020

**Si la date est passée**, vous vous exposez à :

- une mise en demeure de répondre,
- des frais de dossier forfaitaires de 25€,
- un paiement forfaitaire d'un Supplément de Loyer de Solidarité maximal.

Une réponse incomplète ou une absence de réponse entraîne les mêmes conséquences financières.

**Réponse** : par courrier à Versailles Habitat 6 RP 811 - 8 rue Saint Nicolas - 78008 Versailles Cedex

---

**Source URL:**<https://www.versailles-habitat.fr/content/attention-completez-votre-questionnaire-sls-pour-le-30-octobre>

**Liens**

[1] [https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/image/article/image\\_sls\\_2020\\_mode\\_demploi.jpg](https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/image/article/image_sls_2020_mode_demploi.jpg) [2]

[https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/document/article/formulaire\\_enquete\\_sls\\_vh2020.pdf](https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/document/article/formulaire_enquete_sls_vh2020.pdf)